

Suppression du timbre rouge : comment envoyer un courrier prioritaire ?



Le timbre rouge pour envoyer une lettre prioritaire est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2023. Pour envoyer une lettre prioritaire, distribuée le lendemain de l'envoi (hors dimanches et jours fériés), vous disposez dorénavant de la « **e-lettre rouge** » accessible :

- depuis le [site internet de La Poste](#). Vous avez la possibilité de rédiger votre lettre directement en ligne, utiliser l'un des 200 modèles de lettre proposés, télécharger un document depuis votre ordinateur ou réutiliser un brouillon enregistré dans votre compte.
- depuis un bureau de Poste avec l'aide d'un conseiller clientèle. Préparez votre courrier chez vous et les coordonnées de votre destinataire. Le conseiller clientèle scannera votre courrier et complètera vos coordonnées et celles de votre destinataire.

Pour **le suivi de votre courrier**, vous devez sélectionner la « **e-lettre rouge suivie** » lors du choix des modalités d'affranchissement. Grâce à cette option, vous pouvez vous tenir informé des différentes étapes d'acheminement du courrier ainsi que de la date de distribution sur [laposte.fr](#).

Le courrier est ensuite imprimé dans le centre courrier le plus proche du destinataire, mis sous enveloppe et distribué à votre destinataire dès le lendemain (hors dimanches et jours fériés) pour toute commande en ligne payée le jour même avant 20h.

Vous pouvez consulter les [tarifs des courriers en ligne](#) au 1^{er} janvier 2023.

Pour plus d'informations : <https://www.laposte.fr/fin-timbre-rouge>

À noter

- Vous pouvez toujours utiliser les timbres rouges en votre possession après le 1^{er} janvier 2023. Les courriers affranchis avec des timbres rouges seront simplement distribués en 3 jours contre un jour auparavant.
- Les timbres verts ne sont pas supprimés. Les courriers sont désormais distribués en 3 jours contre 2 auparavant pour vos envois courants du quotidien.
- Le délai de distribution d'une lettre recommandée est également de 3 jours contre 2 auparavant.

Contact

[Agence postale communale](#)

- ☎ [01 39 07 16 70](tel:0139071670)
- ✉ accueil@mairieleslogesenjosas.fr

Lien associé

[Pour plus d'informations www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Sur le même sujet



Agence postale communale

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)